 

**7.4.3 Piqûres/coupures**

# Sans risque de contamination

* aide d’urgence habituelle

# Avec risque de contamination

*Remarque : le contact de la peau intacte avec le sang / liquides biologiques ne représente AUCUN risque*

# Mesures immédiates

Piqûres, coupures, éraflures, éraflures, morsures

* + Lavage de la plaie à l’eau et au savon
	+ Désinfection, p. ex. avec de l’alcool à 70 % Projection sur les muqueuses (bouche, nez, yeux)
	+ Rincer abondamment à l'eau ou à la solution physiologique Contact avec une peau lésée (ulcérations, exanthèmes, etc.)

Laver à de l’eau et au savon

* + Désinfection, p. ex. avec de l’alcool à 70 %

# Annonce immédiate

* + Aux supérieurs hiérarchiques
	+ Au médecin compétent (service médical du personnel / urgences), attention à la réglementation de jour/nuit/week-end

# Mesures médicales urgentes

Le médecin compétent prendra immédiatement les mesures suivantes :

* + Elucidation du risque infectieux
	+ Début immédiat d’une chimioprophylaxie anti-VIH selon la situation
	+ Contrôle du statut vaccinal concernant l’hépatite B
	+ Dosage des anticorps (VIH, hépatite B et C), éventuellement dosage des transami- nases
	+ Eventuellement, poursuite de la PEP anti-VIH et administration d'immunoglobulines anti-HBV ou
	+ Rappel vaccinal

# Ne perdez pas de temps !

Les blessures dues à des piqûres ou coupures sont des accidents professionnels - > informer les supérieurs directs immédiatement et documenter ces accidents (important également pour raisons d'assurance et légales), déduire des mesures pour l’amélioration de la sécurité.

Manuel de la solution de branche ARODEMS page 109 version 01.11.2019